



Assemblée Générale du 17 décembre 2024

Rapport financier

Ce rapport financier comporte :

1. Tableau A. Les comptes 2023-2024 comparés à ceux de 2022-2023 (présentation synthétique)
2. Tableau B. Les comptes 2023-2024 comparés au budget qui avait été présenté à l'Assemblée Générale 2023.
3. Les commentaires du trésorier sur le tableau B.
4. Un extrait des comptes plus détaillés présentés par notre expert-comptable. Cet extrait complète les tableaux A et B (comptes de résultat) et présente le bilan comptable de l'UATL (ses fonds propres, ses dettes, ses créances). L'extrait est présenté à l'AG et a été envoyé aux adhérents (voir document présentation des comptes 2023-2024 par le cabinet In Extenso).

Ces documents ont été présentés au Conseil d'Administration du 21 novembre 2024 par Madame Cousin du Cabinet In Extenso et par le Trésorier. Ils montrent que la situation financière de l'association est saine : pas d'emprunt, des capitaux propres de 324 257 €, soit près d'une année de fonctionnement et une trésorerie qui permet sans difficulté de payer les sommes dues au personnel, aux fournisseurs, aux prestataires de service...

A l'issue de cette présentation et de la discussion qui a suivi, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a arrêté les comptes, ce qui signifie que le Conseil a considéré qu'il n'y avait pas lieu d'apporter des corrections.

L'Assemblée Générale doit approuver ces comptes arrêtés par le Conseil d'Administration et que celui-ci maintenant lui présente. Une fois les comptes approuvés, ceux-ci sont définitivement enregistrés.

Le vote de l'Assemblée Générale porte sur l'approbation des comptes et sur le fait que le résultat positif de l'exercice de 6 355,81 € est porté en augmentation des fonds propres de l'association.

Le trésorier,
Jean-Marie Laucoin.

UATL Assemblée Générale 17 décembre 2024							
Rapport financier exercice 2023-2024							
Tableau A Comparaison des comptes 2023-2024 aux comptes 2022-2023							
PRODUITS				CHARGES			
	Comptes 2023-2024	Comptes 2022-2023	Ecart		Comptes 2023-2024	Comptes 2022-2023	Ecart
Cotisations	267 590,00	254 110,00	13 480,00	Achats	14 776,64	11 254,79	3 521,85
Participations	41 213,00	37 483,00	3 730,00	Services extérieurs	215 669,49	189 825,86	25 843,63
Subvention Ville	2 850,00	2 850,00	0,00	Impôts et taxes	1 580,58	1 354,17	226,41
Autres produits d'exploitation	34 007,24	24 694,35	9 312,89	Charges de personnel	90 826,84	90 303,95	522,89
Produits financiers	5 153,01	2 108,45	3 044,56	Autres charges de gestion courante	3 681,53	3 198,99	482,54
Autres produits et transferts de charges	152,10	88,73	63,37	Charges exceptionnelles	5 952,48	0,00	5 952,48
Produits exceptionnels	6 003,34	856,02	5 147,32	Dotations aux amortissements	24 373,72	23 405,88	967,84
Frais de ménage Ville Remboursement	6 835,40		6 835,40	Impôts sur les sociétés	587,00	203,00	384,00
Total des produits	363 804,09	322 190,55	41 613,54	Total des charges	357 448,28	319 546,64	37 901,64
Abandons de frais	33 879,89	23 848,18	10 031,71	Abandon de frais	33 879,89	23 848,18	10 031,71
Total des produits hors AF	329 924,20	298 342,37	31 581,83	Total des charges hors AF	323 568,39	295 698,46	27 869,93
				Résultat	6355,81	2643,91	
Tableau B Comparaison des comptes 2023-2024 au budget 2023-2024							
PRODUITS				CHARGES			
	Comptes 2023-2024	Budget 2023-2024	Ecart		Comptes 2023-2024	Budget 2023-2024	Ecart
Cotisations	267 590,00	255 500,00	12 090,00	Achats	14 776,64	7 297,69	7 478,95
Participations	41 213,00	40 000,00	1 213,00	Services extérieurs hors AF	181 789,60	179 080,78	2 708,82
Subvention Ville	2 850,00	2 850,00	0,00	Impôts et taxes	1 580,58	0,00	1 580,58
Autres produits d'exploitation hors AF	127,35	350,00	-222,65	Charges de personnel	90 826,84	98 000,00	-7 173,16
Produits financiers	5 153,01	1 000,00	4 153,01	Autres charges de gestion courante	3 681,53	4 976,53	-1 295,00
Autres produits et transferts de charges	152,10		152,10	Charges exceptionnelles	5 952,48	0,00	5 952,48
Produits exceptionnels	6 003,34		6 003,34	Dotations aux amortissements	24 373,72	21 000,00	3 373,72
Frais de ménage Ville Remboursement	6 835,40	8 460,00	-1 624,60	Impôts sur les sociétés	587,00	180,00	407,00
Total des produits hors AF	329 924,20	308 160,00	21 764,20	Total des charges hors AF	323 568,39	310 535,00	13 033,39
Abandons de frais pour mémoire	33 879,89	0,00		Abandons de frais pour mémoire	33 879,89		
				Résultat	6355,81	-2375,00	

Document C : Commentaires sur l'exécution du budget 2023/2024

Le budget 2023-2024 qui présentait un résultat négatif de 2 375 €, a été voté par le Conseil d'administration le 29 juin 2023 puis présenté à l'Assemblée Générale du 12 décembre 2023. Les comptes réalisés 2023-2024 ont été présentés, par le cabinet In Extenso, au Conseil d'administration du 21 novembre 2024 qui les a arrêtés. L'exécution de ce budget au 30 juin 2024 présente un résultat positif de 6 355,8 € soit un écart de 8 730,81€.

On constate en premier lieu un montant identique de 33 879,89 € pour les produits et pour les charges correspondant à l'application de la règle comptable selon laquelle les abandons de frais, même s'ils ne se traduisent pas par des encaissements et des décaissements par l'association, doivent être inscrits dans ses comptes. Ce montant est comptabilisé sur la ligne Autres produits d'exploitation en produits et sur la ligne Services extérieurs en charges. Ces sommes n'ont pas été prises en compte lors de l'élaboration du budget puisqu'elles s'annulent et n'ont ainsi pas d'incidence sur le résultat de l'exercice.

Constatation des écarts, entre les produits et les charges 2023-2024, du compte de résultat et du budget :

Pour les produits :

Les cotisations sont plus élevées que la prévision budgétaire (+12 090 €) en raison d'un nombre plus élevé d'adhérents soit 2 799 pour l'exercice au lieu de 2 600 envisagés.

Les participations spécifiques d'activités sont légèrement supérieures du fait d'un plus grand nombre d'adhérents participant à ces activités (+1 213 €).

Les produits financiers ont été importants cette année en fonction de leur taux de placement (+4 153 €).

Un produit exceptionnel de remboursement de trop-versé à l'Urssaf sur exercices antérieurs pour 4 519 €. Et la contribution au taux de 30 % de la Ville pour les charges de ménage suite à l'accueil de l'Institut Municipal dans les locaux, en septembre 2023, pour un montant de 6 835,40 € inférieur à la prévision de 8 460 €. La subvention de la ville de 2 850 € versée pour le fonctionnement de l'association est identique.

Pour les charges :

Les charges de personnel sont inférieures à la prévision du fait du départ du régisseur titulaire en avril 2024 et remplacé par un nouveau régisseur en contrat à durée déterminée. A ces charges, il faut y ajouter les crédits du personnel intérimaire de la ligne Services extérieurs pour 6 122,71 € pour une prévision de 4 000€.

Ainsi le total des ressources humaines s'élève à 96 949,55 € pour une prévision de 102 000 €.

Le poste achats fournitures a évolué pour les besoins des activités spécifiques et de l'administration (+ 7500€). Les charges liées au coût de l'énergie (eau, électricité et gaz) sont en forte hausse, 21 381,42 € pour une prévision de 12 000 €, dont une forte consommation de kWh gaz. Et un reliquat de dépenses d'énergie de 5 952,48 € non réglées sur l'exercice précédent.

Les enveloppes des autres postes de gestion courante ont été maîtrisées au cours de l'exercice témoignant d'une gestion rigoureuse de l'association. Un surplus d'impôt sur les sociétés de 407 € découlant des placements. Les dotations d'amortissement augmentent du fait de l'acquisition de matériels informatiques.

Ainsi, le total des produits de 329 924,20 € couvre le total des charges de 323 568,39 €. **Il en résulte un résultat positif de 6 355,81 €.**

Ce résultat permet de porter le fonds associatif à 324 257 €, soit environ une année de fonctionnement.

L'UATL n'ayant aucun emprunt à rembourser, sa situation financière est saine.

Pour mémoire, le bénévolat à l'association équivaut à 40 postes à temps complet sur la base d'un Smic chargé.

Le trésorier.

Jean-Marie Laucoin